

Déclaration de l'Ordre Franciscain Séculier de Madagascar

Pour la Pré-session de 4eme Cycle de l'Examen Périodique Universel

Introduction

Excellences Mesdames et Messieurs,

Mon nom est Fabiola Stéphanie TODISOA, je représente la Commission Justice Paix et Intégrité de la Création de l'Ordre Franciscain Séculier de Madagascar. Nous sommes engagés sur la protection de l'environnement et des populations vulnérables touchées par la sécheresse et les impacts du réchauffement climatique, et avons soumis un rapport avec Franciscans International pour l'EPU de Madagascar.

Je vais évoquer le droit à un environnement sain, les migrations, les droits de l'homme et l'environnement.

1. Premièrement, concernant le droit à un environnement sain

Lors de l'EPU 2019, Madagascar a reçu 14 recommandations sur l'extrême pauvreté

En 2021, le Grand Sud¹ a connu sa sécheresse la plus aigüe depuis 1981, provoquant une crise humanitaire dans une région où 91% de la population vit sous le seuil de pauvreté². Cette situation a exposé les communautés à une famine prolongée en l'absence d'eau pour produire leur alimentation. Cette carence a conduit à une atteinte au droit à la vie, et a contraint ces populations à quitter le Sud pour s'installer définitivement dans le Nord, ce qui est le cas pour 93% des migrants. Cette situation est une manifestation du non-respect du droit à un environnement sain –aggravée par le changement climatique

L'absence d'infrastructures adéquates de l'Etat dans le Grand Sud n'a pas permis à ces communautés de s'adapter à l'impact des sécheresses. 1,47 millions de personnes se sont retrouvées ainsi dans une situation d'insécurité alimentaire et d'extrême pauvreté³. Le gouvernement a adopté plusieurs plans d'action afin de répondre à cette situation notamment un volet consacré au Grand Sud dans son plan de lutte contre la pauvreté. Cependant une mise en œuvre partielle n'a pas conduit à des améliorations notables.

Nous appelons donc le gouvernement de Madagascar :

- Adopter des politiques publiques permettant l'accès à l'eau et incluant les obligations du droit à un environnement sain
- Amender la loi portant charte de l'environnement malagasy actualisée afin d'inclure une dimension d'adaptabilité aux aléas climatiques.

¹ Le Grand Sud désigne les trois régions du Sud de Madagascar que sont l'Androy, l'Anosy et l'Atsimo-Andrefana.

² World Bank, Madagascar Poverty Assessment: Navigating Two Decades of High Poverty and Charting a Course for Change, April 2024
<https://www.worldbank.org/en/country/madagascar/publication/madagascar-afe-poverty-assessment-navigating-two-decades-of-high-poverty-and-charting-a-course-for-change>

³ IOM, Madagascar – Evaluation de base des mouvements de population, Grand Sud, Septembre 2022
<https://dtm.iom.int/reports/madagascar-evaluation-de-base-des-mouvements-de-population-grand-sud-septembre-2022?close=true>

2. Deuxièmement, concernant les migrations

Madagascar n'a pas reçu de recommandations à ce sujet en 2019. C'est une nouvelle thématique pour 2025.

Nos entretiens ont révélé que les départs vers le Nord étaient dus à la famine. Les familles ont parfois vendu leurs terres pour financer le trajet, parfois mortel⁴. Les personnes déplacées ne sont pas enregistrées administrativement alors qu'au moins 250 arrivées sont recensées par jour⁵. Les autorités ont souligné le manque de budget, d'infrastructures et de services publics pour faire face à l'afflux de migrants, et la majorité sont accueillis soit par leur famille soit par le fokontany, chef de subdivision administrative locale⁶. La plupart des déplacés ne sont pas intégrés socialement et se retrouvent dans une situation humanitaire difficile⁷. Les autorités locales de ces districts ont souligné les tensions communautaires et ethniques à la suite de l'installation des habitants du Grand Sud.

Dans le Sud comme dans le Nord, la présence insuffisante de l'Etat est fortement ressentie par les déplacés, quittant une situation de précarité extrême pour en retrouver une autre. Les autorités relèvent des difficultés d'accès à la santé et à l'éducation avec un éloignement des centres de santé de base, et la déscolarisation des enfants pour subvenir aux besoins de leurs familles. L'accès à la nourriture est limité et peu diversifié, alors que l'accès à l'eau est loin et irrégulier notamment en période de sécheresse.

Nous appelons donc le gouvernement de Madagascar :

- Adopter une politique interne de migration prenant en compte les effets adverses du changement climatique
- Adopter des mesures légales, administratives et financières exhaustives venant adresser les besoins de base des déplacés internes

3. Et dernièrement, concernant les droits de l'Homme et environnement

Madagascar a reçu quatre recommandations relatives à la bonne gouvernance notamment d'initier des enquêtes sur la gestion des ressources naturelles (121.53) en 2019.

La charte de l'environnement n'a pas été amendée depuis 2015 mais a été déclinée en deux plans d'actions majeurs, non mis en œuvre. L'absence de financement et de prise en compte des impacts de la migration interne ne permettent pas de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux. De par notre enquête, l'installation des migrants près des parcs nationaux ou endroits non surveillés provoque des conflits sur l'accès à la terre et l'occupation de l'espace, en l'absence de réglementation.

Les autorités locales sont complaisants dans le défrichage et accaparement des terres avec certains chefs de fokontany indiquant les terres pouvant être aménagées par les migrants. Les communautés

⁴ Recherche interne menée par l'ONU Madagascar en collaboration avec la société civile, région DIANA, novembre 2022

⁵ Recherche interne menée par l'ONU Madagascar en collaboration avec la société civile, région DIANA, novembre 2022

⁶ « Les fokontany sont des organisations / subdivisions administratives, composé de Fokonolona (ensemble des membres d'une communauté de base), qui constitue un cadre de vie, d'émancipation, d'échange et de concertation participative des citoyens ». Chaque fokontany est présidé par un Chef du Fokontany, Préambule de la Constitution de la IV^{ème} République de Madagascar

⁷ Stratégie régionale de gestion des migrations, Région Androy, 2022-2026, PNUD

<https://www.undp.org/fr/madagascar/publications/strategie-regionale-de-gestion-des-migrations-region-androy-2022-2026>

installées ont recours à l'agriculture sur brûlis pour survivre et restent vulnérables en l'absence de mesures conciliant protection des ressources et besoins des déplacés^{8 9}

Nous recommandons donc à Madagascar de :

- Instaurer un système interministériel d'identification et d'enregistrement des personnes déplacées dans leur lieu de destination
- Adapter la politique environnementale afin de concilier protection environnementale et accès aux droits fondamentaux des personnes, spécifiquement des déplacés

Je vous remercie

Contacts

- Antananarivo – M. Soloniaina Rakotoarisa et Mme Fabiola Todisoa (JPIC, Ordre Franciscain Séculier de Madagascar), jpico fsmadagascar@gmail.com
- Genève – Mme. Panuga Pulenthiran, Coordinatrice du Programme Afrique (Franciscans International), p.pulenthiran@fiop.org

⁸ Stratégie régionale de gestion des migrations, Région Androy, 2022 -2026, PNUD
<https://www.undp.org/fr/madagascar/publications/strategie-regionale-de-gestion-des-migrations-region-androy-2022-2026>

⁹ Recherche interne menée par l'ONU Madagascar en collaboration avec la société civile, région DIANA, novembre 2022